

Délibération 2026-030

Finances – Taux d'imposition 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

| | |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bessières | M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET |
| Bondigoux | M. Didier ROUX |
| Buzet-sur-Tarn | M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT |
| La Magdelaine-sur-Tarn | Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT |
| Layrac-sur-Tarn | M. Thierry ASTRUC |
| Le Born | M. Jean-Luc NEGRO |
| Mirepoix-sur-Tarn | Mme Sonia BLANCHARD |
| Villematier | M. Jean-Michel JILIBERT |
| Villemur-sur-Tarn | M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS |

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 00

Exposé

Le Code Général des Impôts précise que le vote des taux par une Collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, même en cas de maintien des taux votés l'année précédente.

Les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril en année électorale, les décisions relatives aux taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil communautaire de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et de les fixer comme suit :

| Taxes | Taux 2025 (pour rappel) | Taux 2026 |
|--------------------------------------------------|-------------------------|-----------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 6,49% | 6,49% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 31,69% | 31,69% |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 6,36% | 6,36% |
| Cotisation foncière des entreprises | 32,12% | 32,12% |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies et 1639 A,

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

→ **De fixer** les taux d'imposition 2026 comme suit :

| Taxes | Taux 2026 |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 6,49% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 31,69% |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 6,36% |
| Cotisation foncière des entreprises | 32,12% |

→ **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

→ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

| | | | |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|
| Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00 |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**

